

# REGLEMENT PARTICULIER TYPE 2018

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASK ..... organise le ..... une épreuve dénommée ..... sur le circuit de ..... classé par la FFSA en catégorie ..... en date du ..... numéro ..... longueur ..... homologué par l'Etat (préfecture/ Ministère de l'Intérieur) en date du ..... (Nombre maximum de pilotes en piste : .....

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

## ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à ..... €, à régler impérativement au plus tard le ..... auprès de l'organisateur .....

Les pilotes sont autorisés à rouler dans deux catégories : Si oui cocher la case

## ARTICLE 3. CATEGORIES

Catégories admises :

a) catégories fédérales : ..... à décrire avec précision .....

b) catégories Coupes de marque : ..... à décrire avec précision .....

Minimum de ..... par catégorie et Maximum de ..... par catégorie  
Maximum de ..... pilotes engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6 participants.

## ARTICLE 4. ORGANISATION

a) par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements.

b) par essais chronométrés, système utilisé : .....

	SAMEDI	DIMANCHE	
Essais libres	De ..... A .....	De ..... A .....	
Enregistrement Matériel	De ..... A .....	De ..... A .....	
Briefing	De ..... A .....	De ..... A .....	
Essais Chrono	De ..... A .....	De ..... A .....	Distances de course
Manches Qualificatives	De ..... A .....	De ..... A .....	
Pré-finale	De ..... A .....	De ..... A .....	
Finale	De ..... A .....	De ..... A .....	

## ARTICLE 5. OFFICIELS

Direction de Course	.....	Lic. n° .....
	.....	Lic. n° .....
Commissaires Sportifs (3 obligatoirement)	.....	Lic. n° .....
	.....	Lic. n° .....
	.....	Lic. n° .....
Commissaires Techniques	.....	Lic. n° .....
	.....	Lic. n° .....
Responsable Commissaires de Piste	.....	Lic. n° .....
Responsable Chronométrage	.....	Lic. n° .....
Représentant Coupe de Marque	.....	Lic. n° .....
Médecin	.....	Lic. n° .....

Nombre de postes de Commissaires : ..... Nombre de Commissaires : .....

Nombre et type d'extincteurs par poste : .....

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : .....

## ARTICLE 6. DRAPEAUX

Dans le cadre de l'organisation d'une course hors Championnat de France et Coupe de France, le choix est laissé à l'organisateur d'utiliser ou pas le drapeau bleu à diagonales rouges pour les catégories : Minime et Cadet.

Cocher les catégories pour lesquels le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de l'épreuve :

Minime (  )  
Cadet (  )  
Autres catégories (  )

## ARTICLE 7. CLASSEMENT

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

## ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.

## ARTICLE 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK

Date et Visa de la LK

Date et Visa de la FFSA